

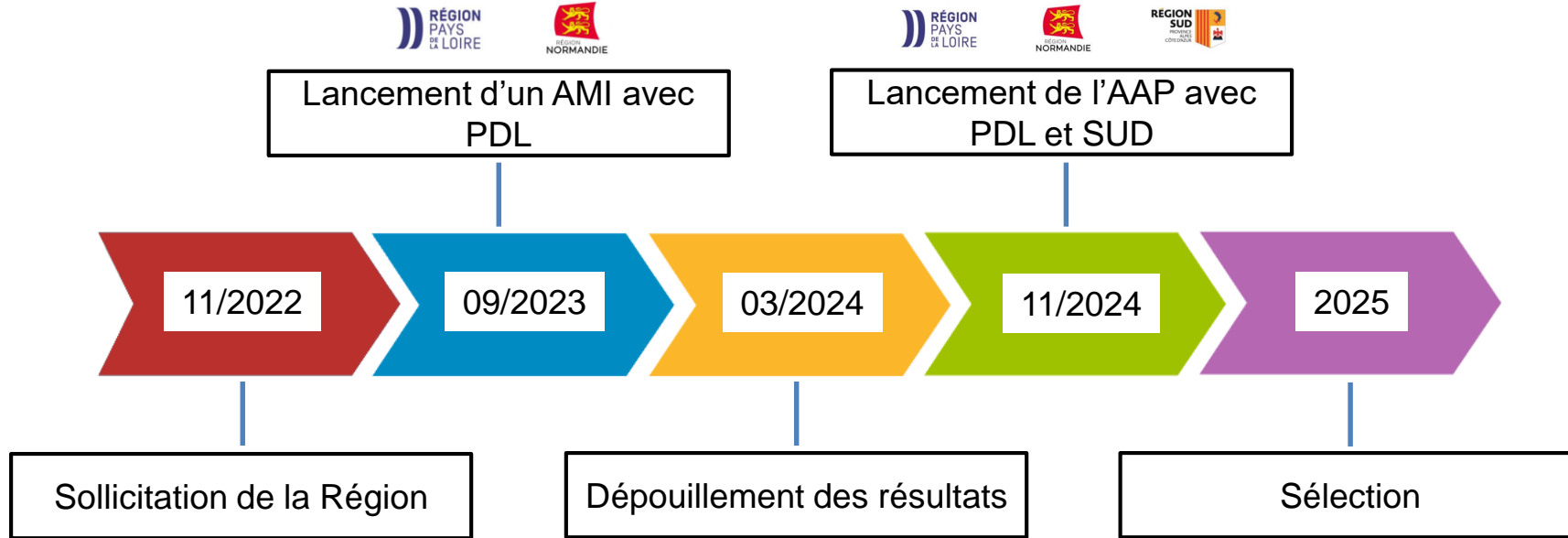
# De nouvelles synergies Etat (ANR) – Régions :

## Impacts du Changement Climatique sur les Ecosystèmes Régionaux – ICCER 2025

Lancement de l'AAP : 4 Novembre 2024

Clôture du site de dépôt : **6 janvier 2025, 17h (heure de Paris)**

# ICCER 2025 – Une démarche concertée et inclusive

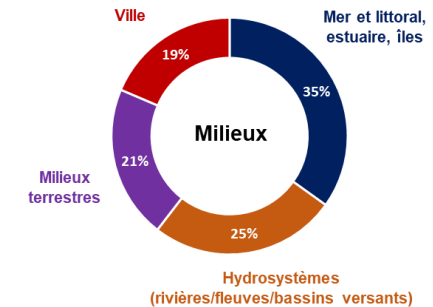
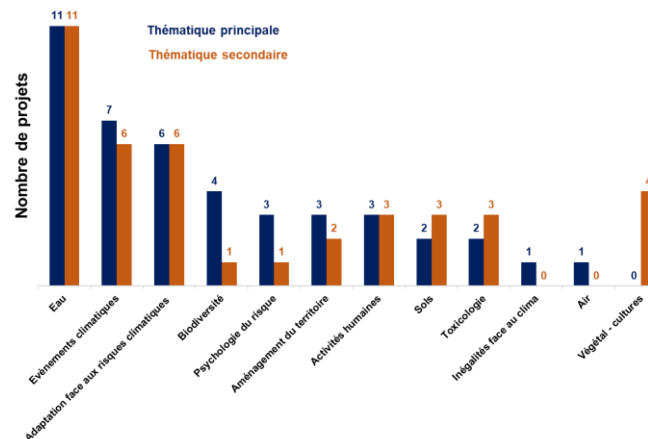


**ICCER 2025 c'est :**

- Une approche par et pour les personnes concernées
- Une démarche cousue sur les spécificités des territoires
- Une action commune menée dans un contexte budgétaire tendu
- 3.5 M€ consacrés aux enjeux climatiques régionaux

## AMI ICCER 2024

- 43 lettres d'intention
- 183 partenaires sur 12 Régions
- Forte composante inter-régionales sur les collaborations



# Caractéristique de l'AAP ICCER 2025

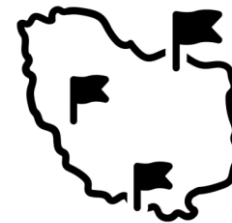
Les collectivités territoriales se saisissent de la question du changement climatique (CC) afin d'infléchir toutes les **politiques publiques** dans le sens **d'une prise en compte globale des enjeux**



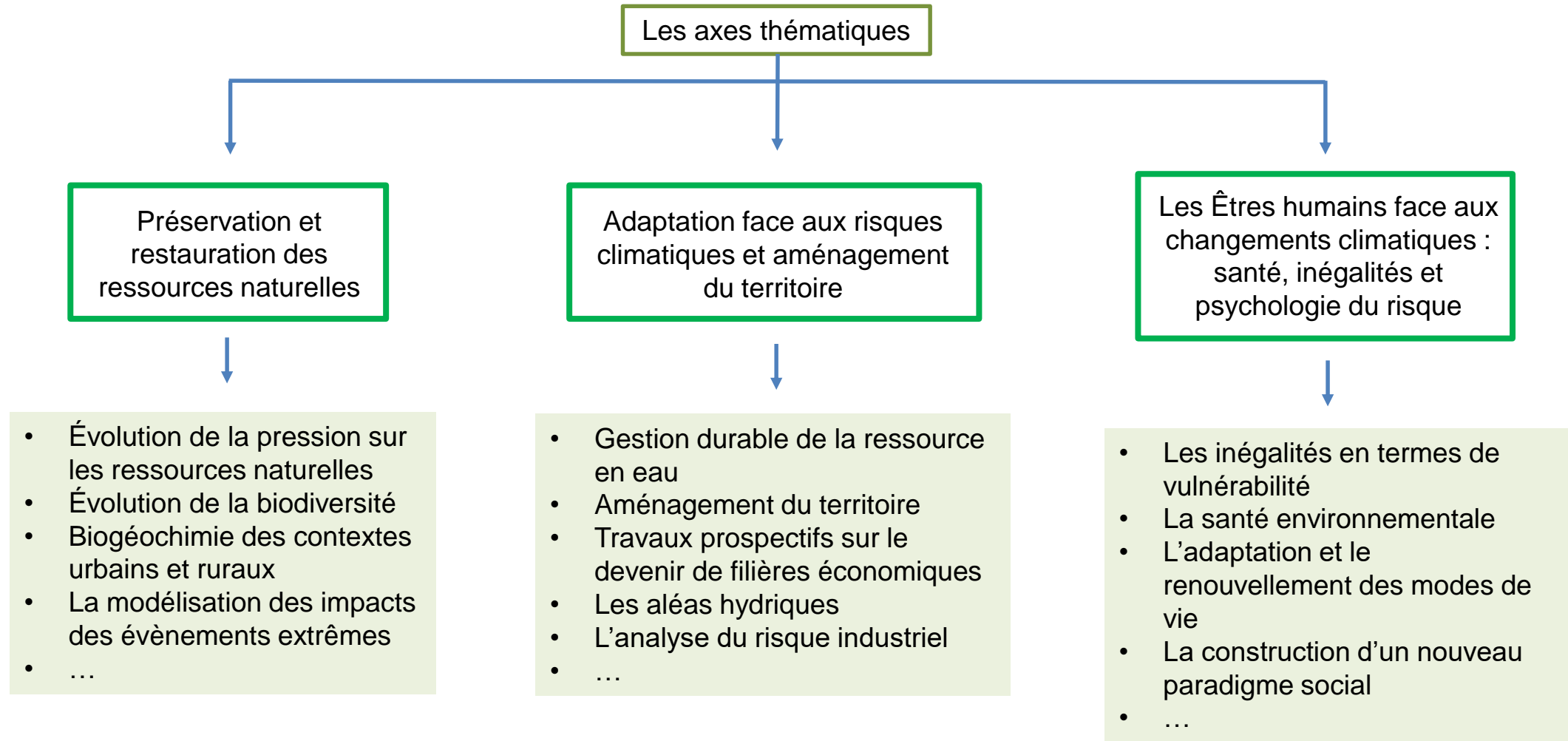
Nécessité de produire des connaissances théoriques et empiriques à la fois spécifiques et mobilisables par tous et toutes afin de favoriser l'adaptation et **éviter des mesures qui ne répondent pas aux enjeux climatiques actuels dans un contexte très évolutif.**

Objectif : produire des nouvelles connaissances avec un fort ancrage territorial et renforcer celles existantes afin de :

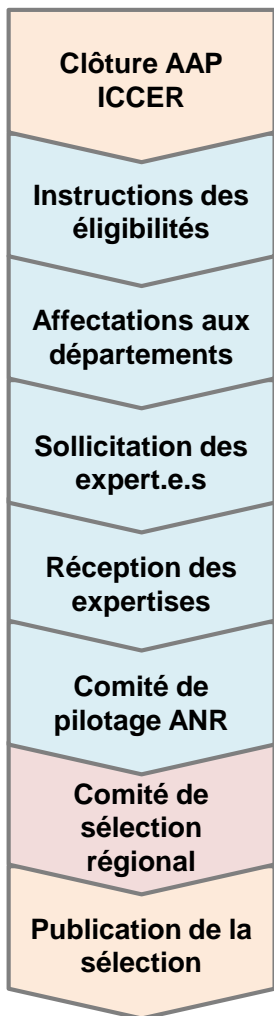
- Atténuer
- Limiter
- Contrôler
- Empêcher les effets des événements liés aux CC



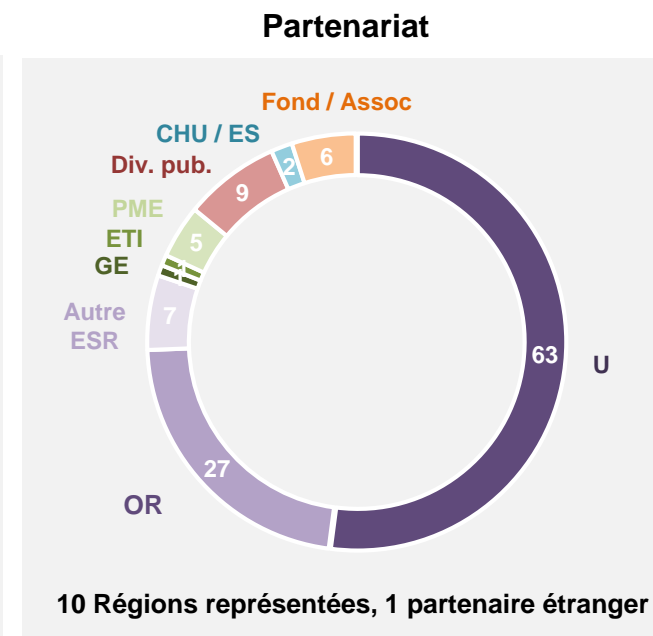
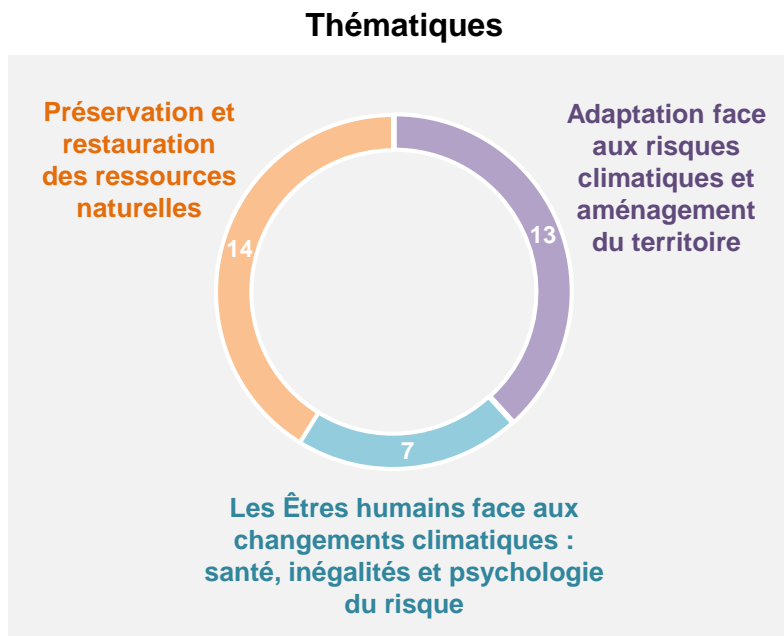
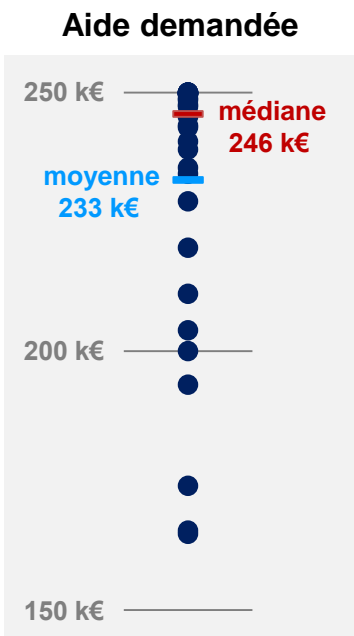
# Caractéristiques des projets : les axes scientifiques



# Dépôts

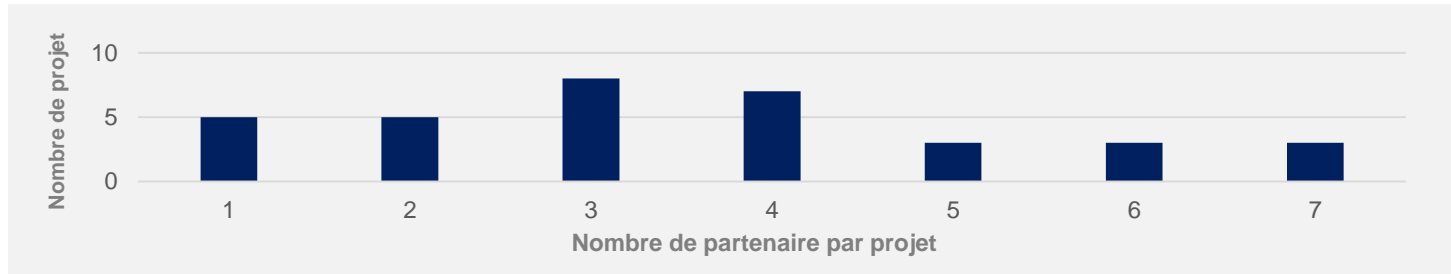


45 projets « ouverts », dont 34 recevables et éligibles :



### Durée

Durée	# projet
24 mois :	3
26 mois :	1
36 mois :	30



# Caractéristiques des projets et éligibilité

- **Durée** maximale admise : 36 mois
- **Plafond** d'aide : 250 k€
- **Catégorie de R&D** : Recherche fondamentale, Développement Expérimentale et Recherche Industrielle

## Eligibilité (conditions cumulatives)

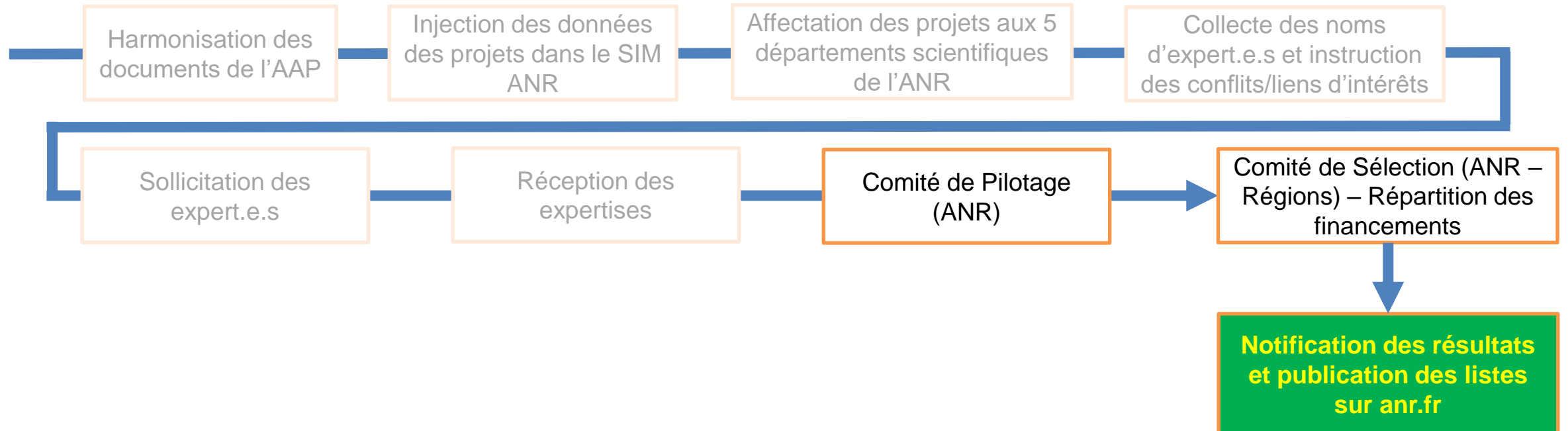
- Coordination assurée par un OR implanté dans une des trois Régions Cofinanceuses (RC)
- 50% à minima du budget demandé par des partenaires implantés dans une ou plusieurs régions partenaires
- Entreprises éligibles aux aides ICCER 2025, mais pas éligibles à la coordination des projets
- Caractère unique de la proposition de projet
- Complétude du dossier à l'heure et date de clôture (DocSci 12 pages, rédaction en anglais souhaitée, formulaire en ligne saisi)

### IMPORTANT

Les propositions considérées comme non éligibles ne sont pas évaluées et ne peuvent pas faire l'objet d'un financement.

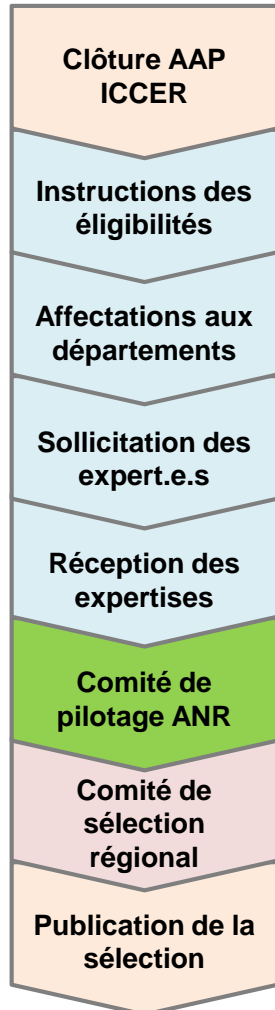
Une proposition peut cependant être déclarée inéligible à tout moment du processus de sélection.

# Processus de sélection



# Comité de pilotage ANR

(14 mars 2025)



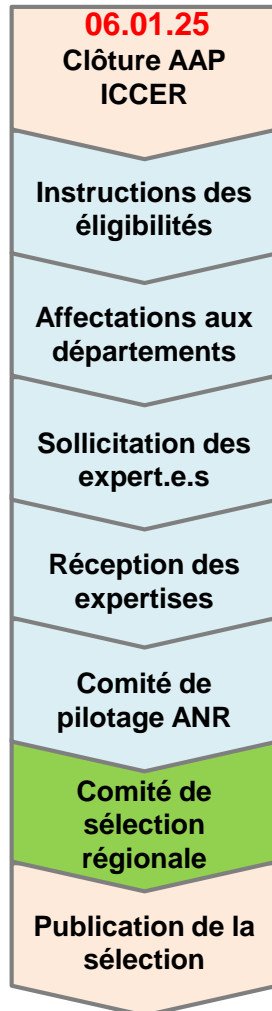
1. Caractère novateur, originalité et positionnement par rapport à l'état de l'art ;
2. Caractère inter et/ou pluridisciplinaire de la proposition;
3. Adéquation des objectifs du projet et de sa méthodologie aux thématiques ciblées par l'axe scientifique choisi ;
4. Qualité et compétences du coordinateur ou coordinatrice et du consortium ou de l'équipe au regard des thématiques de l'appel à projets ;
5. Adéquation des moyens mis en œuvre et demandés aux objectifs du projet ;
6. Potentialité d'application et de valorisation des résultats obtenus à court et/ou moyen termes ;
7. Actions de transfert : vis-à-vis du monde socio-économique ;
8. Actions de promotion de la culture scientifique, technique et industrielle...

Note	Signification
0	Critère non traité ou ne pouvant être évalué avec les informations fournies
1	Insuffisant : critère traité de manière superficielle et non satisfaisante.
2	Médiocre : critère traité de façon relativement satisfaisante mais il y a de sérieuses faiblesses.
3	Bien : critère bien traité mais il y a des améliorations nécessaires.
4	Très bien : critère très bien traité, quelques améliorations sont encore possibles.
5	Excellent : critère parfaitement traité, les lacunes éventuelles sont mineures.



# Comité de sélection régionale

(17 et 27 mars 2025)



Juin 2025

Comité de pilotage ANR - évaluation scientifique des propositions sur 8 critères, permettant d'attribuer une note globale de A+ à C :

1. Caractère novateur, originalité et positionnement par rapport à l'état de l'art ;
2. Caractère inter et/ou pluridisciplinaire de la proposition;
3. Adéquation des objectifs du projet et de sa méthodologie aux thématiques ciblées par l'axe scientifique choisi ;
4. Qualité et compétences du coordinateur ou coordinatrice et du consortium ou de l'équipe au regard des thématiques de l'appel à projets ;
5. Adéquation des moyens mis en œuvre et demandés aux objectifs du projet ;
6. Potentialité d'application et de valorisation des résultats obtenus à court et/ou moyen termes ;
7. Actions de transfert : vis-à-vis du monde socio-économique ;
8. Actions de promotion de la culture scientifique, technique et industrielle...

**Comité de sélection régionale** - sélection des projets parmi les projets ayant obtenu une note

> **B** lors du comité de pilotage et prenant en considération :

1. **Qualité scientifique du projet;**
2. **Priorités stratégiques régionales;**
3. **Budget de l'appel.**

# Merci pour votre attention

Pour plus d'informations :

[www.anr.fr](http://www.anr.fr)

[www.appelsprojetsrecherche.fr](http://www.appelsprojetsrecherche.fr) (portail unique des AAP)

<https://dataanr.opendatasoft.com/> (Data@ANR)

[Isidore.decostaire@anr.fr](mailto:Isidore.decostaire@anr.fr)

[Salvatore.costanzo@anr.fr](mailto:Salvatore.costanzo@anr.fr)

[Jessica.rohrbach@anr.fr](mailto:Jessica.rohrbach@anr.fr)

